

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2008/285

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'installation de matériels de sonorisation et d'éclairage pour la messe de Noël, conclue avec la société REGIE SYSTEM

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dans le cadre de La messe de Noël, procéder à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens le mercredi 24 décembre 2008,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société REGIE SYSTEM sise 11, rue du Général Leclerc 94520 PERIGNY SUR YERRES,

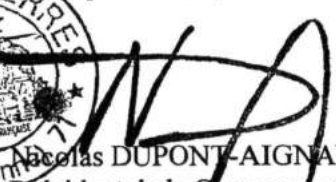
DECIDE

DE passer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'installation de matériels de sonorisation et d'autres biens pour un montant de 2 500.00 € H.T. soit 2 990.00 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 25 novembre 2008


Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

